

EXPLICATIONS RELATIVES A LA
LOI REGLEMENTANT L'HEURE EN SUISSE

L'introduction de l'heure d'été en Suisse

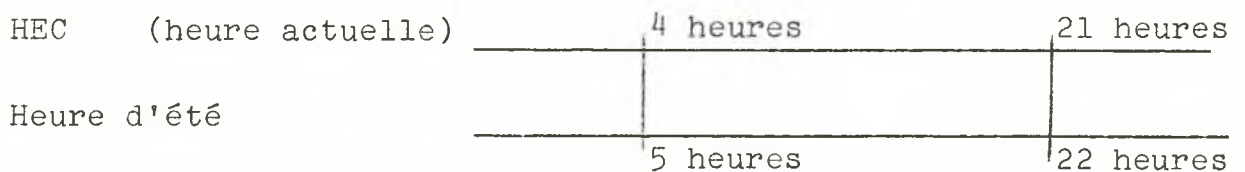
<u>Table des matières</u>	Page
1. Substance de la loi	1
2. Que faut-il entendre par heure d'été ?	1
3. Situation en Suisse	1
4. Situation en Europe et dans la Communauté européenne	1 - 2
5. Arguments en faveur de l'heure d'été	2 - 3
6. Que se passera-t-il si la Suisse, à la différence de ses voisins, n'introduit pas l'heure d'été ?	3
61 La Suisse isolée au sein de l'Europe	3
62 Complications économiques et commerciales	3
63 Entraves au trafic frontalier	4
64 CFF et PTT	4 - 5
65 Difficultés pour le tourisme	5
66 Emissions de radio et de télévision étrangères	5
7. Les objections des adversaires	6
71 Les travaux agricoles se règlent sur le soleil	6 - 7
72 Répercussions sur la santé publique et le rythme de vie des enfants et adolescents	7 - 8
8. Résumé	8

1. Substance de la loi

Le 24 juin 1977, le Parlement adoptait à une forte majorité le projet de loi réglementant l'heure en Suisse. En vertu de ces nouvelles dispositions, le Conseil fédéral sera autorisé à introduire l'heure d'été, si tous les pays limitrophes font de même. L'heure d'Europe centrale sera en outre fixée dans la loi.

2. Que faut-il entendre par heure d'été ?

Les montres seront avancées d'une heure au printemps, à une date fixée par le Conseil fédéral, et retardées d'une heure en automne selon le schéma suivant:



3. Situation en Suisse

C'est surtout dans les milieux de la paysannerie que se recrutent les signataires du référendum lancé contre la nouvelle loi. Les opposants ont formé en mars dernier un comité suisse d'action qui entend combattre la loi qui sera soumise le 28 mai 1978 au vote du peuple. Le comité d'action est présidé par le conseiller national argovien Rüttimann (PDC). Les répercussions fâcheuses que les adversaires de l'heure d'été redoutent pour l'agriculture, la santé publique et le rythme de vie des enfants et adolescents seront examinées dans un chapitre ultérieur.

4. Situation en Europe et dans la Communauté européenne

L'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande connaissent l'heure d'été depuis déjà des années. La France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Grèce et la Turquie

l'ont également introduite. Au total, sept Etats de la Communauté européenne observent cette année l'heure d'été, la durée de la période d'application différant toutefois d'un pays à l'autre. L'introduction de l'heure d'été dès l'an prochain est actuellement en discussion en République fédérale d'Allemagne et en Autriche. Quant aux pays scandinaves (Danemark, Suède, Norvège, Finlande et Islande), ils se proposent d'introduire l'heure d'été si certains pays de transit par excellence, tels que la République fédérale, l'Autriche et la Suisse, le font également.

Par ailleurs, l'Europe a intensifié ses efforts en vue d'harmoniser la durée de l'heure d'été, c'est-à-dire de fixer uniformément dans tous les pays le début et la fin de la période d'application. A en juger par les consultations qui ont eu lieu entre les Etats intéressés, il y a des chances que nos principaux voisins introduisent une heure d'été unifiée. Il importe à cet égard de savoir si la Suisse, important pays de transit, est disposé à s'associer à une réglementation adoptée par la Communauté européenne.

5. Arguments en faveur de l'heure d'été

Le Conseil fédéral déclare dans son message que, si tous ses voisins font de même, la Suisse se doit elle aussi d'introduire l'heure d'été pour des raisons ressortissant aussi bien à l'économie qu'aux transports. La Suisse a intérêt à coordonner son action avec celle des Etats limitrophes dans le sens d'une harmonisation de l'heure. Le Conseil fédéral relève en particulier dans son message "qu'en tant que pays touristique, la Suisse a tout intérêt à adopter la même heure que les principaux pays d'où viennent ses hôtes, ce qui n'est possible qu'en introduisant l'heure d'été. Il en va de même sur le plan économique pour les relations avec nos principaux partenaires commerciaux. Un système unifié d'heure d'été apportera l'allégement quotidien souhaité

par les frontaliers, ainsi que dans le trafic ferroviaire et aérien international". Une heure d'été unifiée facilitera la consultation des horaires de transport. "Les auditeurs de la radio et les téléspectateurs suisses ont également tout intérêt à ce que l'heure concorde avec celle de nos Etats voisins. Il est en outre probable que le fait de bénéficier plus longuement de la clarté du jour en raison de l'heure d'été aura des répercussions favorables sur la santé publique et la sécurité du trafic. Enfin, bien que modeste, l'économie probable d'énergie serait bienvenue". Les expériences faites par les pays qui ont introduit l'heure d'été sont d'ailleurs tout à fait concluantes.

6. Que se passera-t-il si la Suisse, à la différence de ses voisins, n'introduit pas l'heure d'été ?
-

61 La Suisse isolée au sein de l'Europe

En rejetant la loi réglementant l'heure en Suisse, notre pays s'isolerait inévitablement. Nos montres retardant d'une heure, les liens économiques et culturels très étroits que nous entretenons avec l'étranger en pâtiraient. Nos voisins européens auraient sans doute de la peine à comprendre que nous voulions à cet égard faire cavalier seul. Il en résulterait dans le trafic international nombre de difficultés qui risqueraient finalement de se répercuter aussi sur notre économie.

62 Complications économiques et commerciales

L'isolement de la Suisse consécutif au décalage horaire compliquerait singulièrement les échanges commerciaux au sein de l'Europe. Nombre d'affaires se font par téléphone; or, du fait du décalage horaire qui s'ensuivrait durant la période de l'heure d'été, la journée "utile" se trouverait réduite de deux heures, ce qui compliquerait le déroulement des transactions et porterait préjudice à notre économie, axée sur les exportations.

63. Entraves au trafic frontalier

S'agissant des heures d'ouverture des magasins ou de l'heure d'arrivée au travail, les frontaliers doivent toujours avoir en tête que l'heure diffère des deux côtés de la frontière.

64. CFF et PTT

L'introduction de l'heure d'été simultanément en Suisse et dans tous les Etats limitrophes ne poserait pas de problèmes aux CFF, si ce n'est de devoir remettre les horloges à l'heure deux fois l'an. Il en irait différemment si la Suisse demeurait à cet égard isolée au sein de l'Europe. Dans nos 12 gares frontière, les horaires des trains internationaux de voyageurs et de marchandises ne concorderaient plus et les CFF devraient procéder aux ajustements nécessaires, ce qui affecterait le trafic intérieur suisse.

C'est ainsi par exemple qu'aux gares internationales de Bâle et de Genève les correspondances entre les chemins de fer suisses et étrangers ne pourraient plus, du fait du décalage horaire, être assurées dans la même mesure que jusqu'ici. La compétitivité des CFF en pâtirait et il faudrait s'attendre à des moins-values aussi bien dans le trafic des voyageurs que dans celui des marchandises. Au surplus, la préparation et l'édition des indicateurs de chemins de fer occasionneraient un réel surcroît de travail et reviendraient beaucoup plus chers.

Les difficultés qui surgiraient dans le trafic ferroviaire international se répercuteraient aussi sur le service des postes, puisque les échanges postaux avec l'étranger - une lettre sur six est destinée à l'étranger ou en provient - se font essentiellement par chemin de fer.

La majeure partie des envois destinés à l'étranger est déposée en fin d'après-midi et le soir pour être ensuite triée dans les ambulants et les bureaux d'expédition. Si la Suisse appliquait une heure différente de celle des pays voisins, de nombreux envois ne pourraient plus être acheminés au cours de la même nuit. Ce serait notamment le cas des envois commerciaux à destination de l'Allemagne.

Il y aurait fort à parier que certains express de nuit devraient régler leur course sur l'heure étrangère. Le train Stuttgart-Gênes, par exemple, qui part de Zurich peu après minuit, transporte les envois en provenance de Zurich et de la Suisse orientale vers le Tessin. Si son départ était avancé, une partie du courrier de même que les quotidiens zurichois ne pourraient plus être acheminés par ce train ni donc distribués au Tessin le lendemain matin. Enfin, la qualité du service des postes en pâtirait aussi en Suisse centrale.

65. Difficultés pour le tourisme

Si la Suisse s'isolait complètement des Etats voisins en appliquant une heure différente, cela ne manquerait pas non plus de porter préjudice au tourisme. Nos hôtes seraient dans l'obligation, lorsqu'ils désireraient se rendre en Suisse ou rentrer dans leur pays, de tenir toujours compte dans leurs programmes du décalage horaire, tout particulièrement en ce qui concerne les derniers départs des trains et des avions.

66. Emissions de radio et de télévision étrangères

Ces émissions débuteraient en été une heure plus tôt. Les Suisses ne pourraient plus voir certaines émissions, puisque, à la différence de leurs voisins étrangers, ils ne seraient pas encore de retour du travail à l'heure de diffusion.

7. Les objections des adversaires

71. Les travaux agricoles se règlent sur le soleil

Les adversaires du projet de loi font valoir que le paysan ne peut se mettre entièrement à l'heure d'été. Les travaux liés notamment à la récolte des fourrages secs (conservation des fourrages) et à la rentrée de l'herbe devraient se régler sur le soleil, car il importe à cet égard de choisir le moment de la journée où le sol est sec. D'autre part, sous le régime de l'heure d'été, le lait devrait être livré une heure plus tôt. Les travaux des champs seraient donc interrompus pour que le bétail puisse être traité à temps. Après les travaux à l'étable, le paysan devrait ensuite retourner aux champs. L'heure d'été allongerait dès lors la journée de travail (temps de déplacement et de préparation plus longs) et il faudrait sans doute compter avec un accroissement des frais causés par le séchage du foin par ventilation et, le cas échéant, par le refroidissement du lait.

On fera d'abord remarquer que cette argumentation ne vaut que pour les exploitations axées sur la culture fourragère (avant tout en Suisse centrale et en Suisse orientale), alors que le passage à l'heure d'été aurait des effets bien moindres sur les exploitations qui se consacrent à l'arboriculture fruitière, à la viticulture, à la culture maraichère et à la culture des champs et qu'il présenterait même, selon les plus récentes études d'économie rurale, certains avantages. Un rapport émanant de la station de recherches agronomiques de Tänikon relève à ce propos qu'en ce qui concerne les céréales, l'heure d'été, en prolongeant la matinée, offrirait vraisemblablement des avantages sur le plan de la fumure et des soins aux cultures (on dispose de plus de temps pour les traitements difficiles à exécuter par le vent).

On notera également, en réponse aux arguments des opposants, qu'une meilleure organisation permettrait de réduire considérablement ces inconvénients. En travaillant suffisamment tôt et de manière intensive les fourrages verts, il est possible d'activer le séchage dès le premier jour. Sans entrer dans plus de détails, on fera observer que les inconvénients de l'heure d'été, outre qu'ils ne concernent que certaines exploitations agricoles, peuvent être ramenés à un niveau supportable par des mesures appropriées. En dernière analyse, l'heure d'été sera plus ou moins bénéfique pour l'exploitant selon qu'il saura s'adapter ou non au nouveau rythme de la journée. Au demeurant, les conditions qui règnent dans de vastes parties de l'Europe sont quasiment identiques à celles de la Suisse, sans que l'agriculture de ces régions s'en plaigne pour autant. Bien au contraire, elle s'y est adaptée sans opposer de sérieuse résistance.

Pour ce qui a trait à l'impossibilité qu'auraient les paysans de participer normalement à la vie sociale, on notera qu'ils ne seraient amenés à faire des heures supplémentaires que pendant quelques jours seulement de la période des labours, des foins et des moissons et qu'il y a aussi d'autres professions où l'on est tenu parfois de faire des heures supplémentaires.

72. Répercussions sur la santé publique et le rythme de vie des enfants et adolescents

Les adversaires craignent que le changement d'heure n'ait des effets néfastes avant tout sur la jeunesse en âge de scolarité, qui devrait se lever plus tôt le matin, tout en n'allant pas se coucher plus tôt le soir.

On rétorquera que c'est notamment aux parents à veiller à ce que leurs enfants se couchent à l'heure et dorment suffisamment. Le changement d'heure ne joue à cet égard qu'un

rôle secondaire. De manière générale, une meilleure utilisation de la clarté du jour est certainement plus salubre, sans compter que les enfants et adolescents seraient ainsi amenés à regarder surtout les émissions de télévision qui leur sont plus particulièrement destinées. Cela ne pourrait être que bénéfique à leur santé.

8. Résumé

La nouvelle loi autorise à introduire l'heure d'été en Suisse de manière que nous soyons en accord avec les pays limitrophes. Ainsi qu'il le déclare dans son message, le Conseil fédéral n'entend toutefois faire usage de cette faculté que si tous nos voisins introduisent l'heure d'été et fixent uniformément la durée de la période d'application. Il importe que la Suisse soit prête à cette éventualité afin de ne pas se trouver brusquement isolée en Europe. C'est pourquoi, pour des raisons ressortissant aussi bien à l'économie qu'aux transports, il conviendrait de pouvoir introduire en pareil cas l'heure d'été. Les avantages qui en résulteraient (relations commerciales plus faciles, simplifications pour les frontaliers, amélioration des conditions de transport et plus généralement des communications) l'emportent de loin sur les inconvénients, qui sont négligeables.